

Rouen, le 16 décembre 2021

LE PRESIDENT

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

CW

Monsieur le Premier Ministre,

Le 10 juin dernier, je vous avais écrit pour vous sensibiliser sur les disparités créées par les accords du Ségur de la Santé en faveur de la revalorisation des métiers du secteur sanitaire et médico-social. Six mois plus tard, la question reste prégnante.

La semaine dernière, à l'occasion d'une séance plénière du Conseil départemental de la Seine-Maritime, les élus de tous les bancs de notre assemblée ont réaffirmé leur considération pour les agents du secteur social et médico-social et leur souhait de les voir bénéficier toutes et tous de la revalorisation salariale de 183 €.

C'est en leur nom donc que je vous adresse ce nouveau courrier.

Je sais le Gouvernement sensible à cette question. J'ai eu à l'occasion de la venue de Madame Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée à l'Autonomie, en Seine-Maritime le 2 novembre dernier, l'opportunité d'échanger avec elle sur ces légitimes revendications.

Des avancées sont d'ores et déjà prévues dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, en cours d'examen au Parlement, et vous avez annoncé une vaste Conférence des métiers avant le 15 janvier 2022. Nous en attendons beaucoup.

Les départements doivent être étroitement associés à ces négociations et être clairement informés de leurs avancées afin qu'ils puissent être forces de propositions et relayer les attentes des acteurs de terrain avec toutes leurs spécificités locales.

En attendant, je tenais à vous alerter sur trois points qui me semblent primordiaux.

Premièrement, la mise en œuvre de l'avenant 43 de la convention de la branche d'aide à domicile (BAD) crée de grandes disparités entre les services d'accompagnement et d'aide à domicile de nos territoires. Si je ne peux que saluer cette avancée positive de revaloriser les salaires de ce secteur si fragile de l'aide à domicile afin de contribuer à l'attractivité des métiers, l'exclusion des services portés par les CCAS (près de la moitié des SAAD de la Seine-Maritime) porte en elle un fort risque de désengagement du secteur public.

Or, vous le savez, ce sont souvent les SAAD publics qui accompagnent les plus fragiles de nos concitoyens et il est inenvisageable d'imaginer demain un maillage territorial sans eux. Aussi, je me dois de souligner de nouveau les menaces qui pèsent en termes d'attractivité des métiers sur les secteurs non revalorisés, voire le risque d'une carence de professionnels disponibles.

Deuxièmement, la charge financière de ces revalorisations salariales pèse lourd sur les budgets des collectivités départementales. Le département de la Seine-Maritime a toujours pris sa part financière à l'accompagnement de ses politiques sociales, mais ne peut le faire seul. Ainsi, pour les 23 SAAD associatifs relevant de la BAD, représentant 50 % des heures d'APA/PCH sur les 98 structures autorisées en Seine-Maritime, le coût pour le département s'élève à plus de 12 millions d'euros de fonctionnement en année pleine.

Troisièmement, les « Oubliés du Ségur » se situent bien au-delà du seul secteur de l'aide à domicile. Dans le champ du handicap ou de la protection de l'enfance, les personnels, qui ont aussi été en première ligne de la crise sanitaire, réclament une revalorisation. Je le répète, leur revendication est légitime et l'absence d'une réponse collective, concertée entre l'État et les départements, ne fera que renforcer les difficultés que nous connaissons pour recruter dans ces structures. La dichotomie de traitement entre personnels intervenant auprès des mêmes publics génère des tensions qui contribueront inéluctablement à une dégradation de la qualité de l'accompagnement auprès de enfants et des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'absence de perspectives globales fragilise le rôle de chef de file de l'action sociale des départements, les territoires et l'ensemble des acteurs.

Très attentif à vos retours, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

*J'accuse l'attention que vous portez à l'expression des
conseillers départementaux. Bien à vous,*



Bertrand BELLANGER